

**Complément d'avis n°2020/03-04
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations demandé dans l'avis n°2020/03-04.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier ;
- Vu la note de synthèse établie par Jean-Yves KOCH, expert auprès de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 19 avril 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 19 avril 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON